

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 novembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1541)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 229

présenté par

Mme Fraysse, M. Asensi, M. Azerot, Mme Bello, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier,  
M. Carvalho, M. Charroux, M. Chassaigne, M. Dolez, M. Marie-Jeanne, M. Nilor, M. Sansu et  
M. Serville

-----

**ARTICLE 3**

Rédiger ainsi l'alinéa 24 :

« 2° L'élargissement de l'assiette des cotisations et des contributions sociales ; ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Extension du champ des sujets sur lesquels le comité devra formuler des recommandations. Il s'agit ici de savoir quelles modalités il préconise pour élargir l'assiette des cotisations.